



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260302-2026DCM10-DE

Séance du 2 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation		
23 février 2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adopté		

---- L'an deux mille vingt-six
le **2 mars 2026** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANIEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, WALCZAK Franck, WEBER Hélène

Absents et excusés : DELMAERE Christian, SECHEPINE Elisabeth, ARMINGOL Elisabeth, ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas

Pouvoir : ARMINGOL Elisabeth à TURCAN Nicole

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Frédéric ROBERT est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-10 – Approbation du devis relatif aux travaux de voirie et réseaux sur la parcelle cadastrée ZA n°685

Le Conseil municipal,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;
- le budget communal en section d'investissement ;
- le devis présenté par l'entreprise Entreprise Minetto en date du 22/01/2026, d'un montant de 48 669,35 € HT ;

Considérant :

- que la maison intergénérationnelle est implantée sur la parcelle cadastrée ZA 684 ;
- que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 685 ;
- qu'il est nécessaire d'assurer la liaison, la desserte et la continuité d'aménagement entre ces deux parcelles ;
- que ces travaux comprennent la création d'une voirie ainsi que la réalisation des raccordements aux réseaux (eau potable, assainissement / eaux usées, eaux pluviales, éclairage public et fibre optique) ;
- que le montant du devis présenté par l'entreprise Minetto s'élève à 48 669,35 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux de création de voirie et de raccordement aux réseaux entre les parcelles ZA 684 et ZA 685 ;
- **Accepte** le devis de l'entreprise Entreprise Minetto pour un montant de 48 669,35 € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal en section d'investissement.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
René AVINENS



Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 05/03/2026
Le secrétaire de séance,
Frédéric ROBERT
ID : 004-210400131-20260302-2026DCM10-DE



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.